

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	17/02/2023
Date d'affichage	24/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230223-2023-02-D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Pascal LEPAGE, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Magali PLATAT donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE.

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DES CADETS DE LA GENDARMERIE DE LA MEUSE

2023-02-D14

Le maire informe le conseil municipal que notre département a été un des premiers territoires à mettre en place, en 2019, les Cadets de Gendarmerie.

Ce dispositif n'a rien à voir avec le recrutement mais contribue au parcours de citoyenneté des jeunes.

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention des Cadets de la Gendarmerie de la Meuse, car ce groupement compte dans ses membres une jeune domiciliée dans notre commune, Marine FAVEAUX.

Mme Rachel FAVEAUX, mère de l'adolescente, sort de la salle pendant la discussion. Conscient de l'intérêt de cette démarche qui contribue à développer l'esprit citoyen et à promouvoir le sens civique, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de verser au groupe une subvention de 50 € comme demandé, et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le crédit est ouvert à l'article 65748 du BP2023

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.